

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES — ..... 50 =

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 12 Novembre

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 9 novembre 1895

La Chambre renvoie à la rentrée de janvier l'élection d'un vice-président et d'un secrétaire, puis la parole est donnée à M. Jaluzot pour adresser une question au ministre des finances sur la révocation du gouverneur du Crédit foncier.

### Le remplacement de M. Christophle

M. Jaluzot ne saurait être accusé de dissimuler ou même d'atténuer sa pensée. Il ne parle pas de la « démission » de M. Christophle, qu'il ne considère pas comme avoir été donnée librement et spontanément; il déclare que dans les conditions où elle a été donnée, cette démission équivaut à une révocation en dépit du titre de gouverneur honoraire accordé à M. Christophle.

L'orateur dit que le public ne s'expliquera pas la mesure prise si rapidement par le gouvernement et qu'il en cherchera les motifs, non pas les motifs allégués mais les motifs réels. Il espère que le ministre des finances ne dissimulera pas la vérité derrière un rideau.

M. Doumer, ministre des finances, répond très brièvement qu'il n'y a pas à la démission du gouverneur du Crédit foncier — et il insiste sur le terme démission — d'autres motifs que ceux qu'on a fait connaître.

C'est pour obéir à la volonté manifestée par la Chambre à plusieurs reprises de voir la politique séparée de la finance, que le nouveau cabinet a accepté la démission de M. Christophle, dont il a reconnu les services passés en lui conférant l'honorariat.

Quant aux intérêts du Crédit foncier, ajoute le ministre, ils ne pouvaient être confiés à une direction plus sûre qu'à celle de M. Labeyrie, le nouveau gouverneur mis par le gouvernement à la tête de notre grand établissement financier.

M. Jaluzot. — Je remercie M. le ministre des finances de sa réponse, si incomplète qu'elle soit. L'incident est clos.

### Affaires diverses

Sur les conclusions conformes de M. Guillemet, rapporteur, on valide sans débat l'élection de M. Bonnard, élu à Lyon.

M. d'Estournelle de Constant donne lecture de son rapport concluant à autoriser le gouvernement à accorder un certain nombre de décorations à l'occasion du centenaire de l'Institut.

M. Cunéo d'Ornano. — On a fait une loi pour

limiter le nombre des décorés et à chaque instant on vient nous demander de faire des exceptions à la loi pour augmenter le nombre des légionnaires. Bientôt tous les Français seront décorés.

La première République avait supprimé toutes les décorations. Le premier consul Bonaparte a rétabli, il est vrai, les décorations en instituant l'ordre de la Légion d'honneur, mais à l'origine, le nombre des légionnaires était extrêmement limité. Depuis on a prodigué les décorations mais jamais on ne les a prodiguées autant que sous la troisième République.

Après une courte réplique du rapporteur, le projet de loi est adopté à mains levées.

### La taxe sur les successions

L'ordre du jour appelle alors la discussion du projet de la réforme fiscale des droits sur les successions.

La discussion générale s'ouvre par un discours de M. Labat, qui fait d'abord l'exposé de l'économie du projet de loi dont il se déclare l'adversaire.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler le texte arrêté en novembre 1894 par la commission, d'accord avec le gouvernement, inséré d'abord dans le projet de budget pour 1895, disjoint au cours de la discussion de la loi de finances, et que le nouveau cabinet reprend pour appliquer les bénéfices de cette modification fiscale au budget de 1896.

Le texte comporte essentiellement, après divers remaniements, les dispositions suivantes : Une déduction des dettes dans l'évaluation des successions; la réforme de l'évaluation de la nue-propriété et de l'usufruit des biens meubles et immeubles; l'établissement d'un tarif progressif des droits de succession variant avec l'importance de la part successorale et d'un tarif proportionnel correspondant pour les donations; des garanties contre la fraude dans les mutations par décès des valeurs mobilières; l'application à l'Algérie des droits de succession; l'augmentation de 2 à 3 0/0 des droits de vente applicables aux biens meubles; la majoration de 8 0/0 de la taxe sur les lots de valeurs à lots; enfin la réduction de 6 88 0/0 à 2 0/0 des droits d'enregistrement applicables aux immeubles ruraux d'une valeur inférieure ou égale à 1,000 francs.

Ce projet, s'il est adopté dans son ensemble, doit donner au trésor une recette de 12 millions, que le gouvernement se propose d'appliquer à l'équilibre budgétaire. Un groupe important de la Chambre voudrait que ce bénéfice fut employé à des dégrèvements agricoles. Mais on n'en est pas encore à se quereller sur l'emploi de la re-

cette; il s'agit d'abord de savoir s'il y aura une recette, c'est-à-dire si le projet sera adopté.

M. Labat, après avoir passé en revue les opinions de plusieurs de ses collègues, les uns favorables, avec certaines réserves, les autres hostiles absolument, déclare se ranger lui-même parmi ces derniers.

Il admet le principe de la déduction du passif et la diminution de la taxe sur les petites successions, mais il repousse le principe même de l'impôt progressif sur les successions, qu'il estime une mesure arbitraire, anti-démocratique et qui, ajoute-t-il, ne donnera pas au Trésor les ressources qu'espèrent les auteurs du projet.

## SENAT

Séance du 8 novembre 1895

Le Sénat continue la discussion de la loi sur la responsabilité dans les accidents du travail.

Il s'agit encore de la juridiction à établir pour les conflits.

M. Milliard vient à son tour combattre la création d'un tribunal arbitral exceptionnel. Il démontre que les tribunaux ordinaires donnent de meilleures garanties de rapidité, de compétence, d'humanité et surtout d'impartialité.

La création d'un nouveau tribunal n'aurait aucun de ces avantages et même elle serait très dangereuse.

Les observations de M. Milliard sont applaudies sur presque tous les bancs du Sénat. On passe au vote.

Un amendement de M. Godin, établissant la juridiction des tribunaux civils, est adopté par 171 voix contre 61. Ce vote détruit le système de la commission.

Le rapporteur demande qu'on lui renvoie le projet et qu'on ajourne le débat.

Le Sénat s'est ajourné à lundi trois heures.

La séance est levée.

## INFORMATIONS

### La Crise financière

#### Le Krach à Marseille

On télégraphie de Marseille au *Soleil* : La Bourse d'hier s'est terminée par un véritable krach. On signale de grosses exécutions pour des sommes importantes; plusieurs financiers

Avant de se lancer dans le jardin qu'il fallait traverser pour arriver aux bâtiments, le Cam s'assura que tout le monde était occupé près de la grange et que personne ne se trouvait près de l'habitation.

— Nous pouvons y aller, la place est libre. Prends la clef de la porte d'entrée, dit-il à Pierre, Ruz sans s'arrêter.

L'autre avançait la main, quand il vit la fenêtre laissée ouverte par Fanch.

— C'est inutile. La cage est ouverte...

Le foyer incandescent de l'incendie jetait partout une lumière intense.

— Nous verrons clair... pour ne pas nous faire du mal, ajouta-t-il.

Ils enjambèrent la fenêtre du rez-de-chaussée, et le Cam qui connaissait le plan de la maison pour y avoir longtemps travaillé, guida son compagnon jusqu'à la porte du bureau.

— Clef numéro un, fit-il en détachant une clef d'un trousseau attaché à son gilet par une ficelle... Il ouvrit la porte du bureau de Fanch.

Devant la table, il remua encore son trousseau.

— Clef numéro deux, dit-il en l'introduisant dans la serrure du tiroir.

C'était dans ce tiroir que Fanch déposait la clef de son armoire-caisse. Le Cam fit signe à l'hercule de la prendre.

— Clef numéro trois, dit celui-ci en ricanant. Ce que c'est que d'avoir de l'ordre... Ne perdons pas un temps précieux. C'est ça la tirelire, n'est-ce pas ?

Il désignait l'armoire scellée au mur.

— Oui, c'est là.

— En ce cas, commençons l'inventaire.

connus sont fortement entamés. Cette débâcle a entraîné une panique considérable, dont tous les cours se sont ressentis. On cite des noms très connus qui sont atteints. Grand bouleversement dans le monde des affaires.

\*\*\*

### Au ministère des finances

D'autre part, on lit dans le *Temps* :

La situation du marché financier de Paris a fait naître, depuis quelques jours, des préoccupations. De divers côtés déjà, des efforts partiels ont été tentés en vue d'y remédier. D'autres, plus décisifs, vont être faits; nous pouvons donner, à cet égard, quelques renseignements absolument authentiques. Disons d'abord qu'il n'est pas exact que, comme certains journaux le prétendent, il y ait eu soit hier soir, soit aujourd'hui, une réunion au ministère des finances des représentants des grands établissements de crédit. D'après les renseignements que nous avons recueillis, le ministre des finances a reçu depuis deux ou trois jours, à diverses reprises, le syndicat des agents de change et un certain nombre de personnes compétentes du monde financier, pour s'entretenir des moyens de mettre fin à la crise momentanée qui affecte la Bourse de Paris.

Nous apprenons que comme conséquence de ces diverses entrevues, une conférence des représentants des grands établissements de crédit doit avoir lieu aujourd'hui, chez une des plus hautes personnalités du monde de la banque, en vue d'établir un concert et d'assurer, dans la journée même, les moyens de rendre à bref délai à la place de Paris sa physionomie normale.

Il paraît certain que la responsabilité des incidents actuels incombe, comme presque toujours en pareille circonstance, à tous ceux qui ont facilité les exagérations de la spéculation.

\*\*\*

### Du Figaro :

Pour la spéculation, pour les coulissiers, la situation est dangereuse, parce qu'on discute les crédits de l'une et des autres. Mais pour le public, la situation, malgré tout cela est saine. Est-ce qu'on discute le crédit d'un seul agent de change? Est-ce que le parquet n'est pas intact?

On ne craint rien de ce côté, c'est seulement du côté où on a spéculé à outrance, où on est engagé à outrance, que la discussion des crédits a lieu, et dans des proportions telles, que l'existence de vingt maisons de coulissiers est actuellement menacée, et que, demain, cinquante peut-être seront dans le même cas.

\*\*\*

Les renseignements du Cam étaient exacts. C'était grosse échance au Sulaire. D'énormes sacs d'écus garnissaient la planchette de l'armoire, tandis que plus bas se trouvaient des billets de banque et plusieurs rouleaux d'or étiquetés.

— C'est marqué, goguenarda Pierre Mauduit. Aimable attention : de cette façon on sait qu'on n'est pas volé.

Il entassait rapidement argent et billets dans ses poches.

Par la fenêtre arrivaient les clameurs confuses des gens occupés à éteindre l'incendie.

— Est-ce fini ? demanda le Cam que la peur commençait à gagner.

— Une minute, que diable, répondit le Ruz en jetant un dernier coup d'œil dans l'armoire. Quand il s'agit de chiffres, faut pas se presser comme ça... en matière de comptabilité j'aime pas à faire d'oubli. Viens un peu voir avec moi si nous avons notre compte !

Le boiteux s'approcha de l'armoire en répétant :

— Dépêchons, referme et filons... on peut venir maintenant.

— Voleur ! dit une voix derrière lui.

Il se retourna, terrifié.

Appuyée au chambranle de la porte, masquant la sortie, la vieille Mère se tenait toute droite.

Le Cam recula comme à la vue d'un spectre.

Pierre Mauduit, lui, s'avança terrible, les mains crispées, prêtes à saisir.

— Attends, Pierre !... cria le boiteux.

— Quoi encore ? Tu as à causer avec madame.

Il fit un nouveau pas.

— C'est ma mère, c'est ma mère !

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 35

## LE MANOIR DU DIABLE

PAR JACQUES BREMOND

### DEUXIÈME PARTIE

#### Le théâtre génial des arts libres

#### VIII

Le feu n'avait pas encore gagné la partie de la grange où s'entassait le foin.

Deux bottes de paille qui brûlaient à terre en répandant une fumée épaisse avaient communiqué le feu aux morceaux de bois les plus rapprochés.

Si les secours avaient tardé, l'incendie devenait terrible. Fort heureusement on n'eut plus qu'à faire la part du feu...

Si le père Hoervé, en regagnant sa cabane une heure avant le commencement du sinistre avait mieux examiné les rochers autour de lui, il eut sans nul doute aperçu deux hommes dissimulés dans une anfractuosité, regardant attentivement le Sulaire.

En admettant qu'il n'eût pas reconnu Pierre Mauduit, l'ancien forgeron de Kervillon, les traits de son successeur, Jean-Marie, n'auraient pu lui échapper.

Tous deux acteurs du drame annoncé par l'hercule à son directeur Guilloire, ils attendaient l'heure de leur entrée en scène.

Paris, 11 novembre.

L'Agence Havas publie la note suivante :

Nous sommes en mesure d'affirmer qu'à la suite des conversations qui ont eu lieu ce matin au ministère des finances, les banquiers ont dû se réunir pour examiner la situation et voir quelles sont les mesures à prendre pour rétablir la confiance.

D'autre part, nous lisons dans le Temps :

Ce matin, le ministre des finances a reçu M. le baron Alphonse de Rothschild, qu'il avait mandé par dépêche, ainsi que M. Magnin, gouverneur de la Banque de France, et M. de Verneuil, syndic de la Compagnie des agents de change. Dans cette conférence, il a été reconnu que la situation financière ne comportait pas la réunion d'une conférence des banquiers et établissements de crédit dont il avait été question hier.

Il n'existe dans le public aucune panique qui motive des mesures analogues à celles prises en 1889, au moment de la déconfiture du Comptoir d'escompte.

Comme nous l'avons dit et répété, il n'y a pas de crise de portefeuille. Il n'y a qu'une crise de spéculation qui a dégénéré en une crise de crédit. Un seul moyen existe pour dénouer cette crise : c'est de liquider les engagements pris par les spéculateurs et portés par les intermédiaires. Ceci ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'intervention sur le marché et dans les situations particulières, de la part des banquiers et des établissements de crédit.

En ce moment, M. le baron Alphonse de Rothschild a fait appeler individuellement les principaux chefs des établissements de crédit pour conférer avec eux sur l'état de la place, mais nous croyons savoir que les différentes interventions qui pourront se produire n'auront pas pour objet la hausse des cours.

Celle-ci, en effet, aurait pour effet de faciliter la liquidation des places étrangères sur le marché de Paris, au détriment de celui-ci, ce qu'il convient d'éviter à tout prix. Il suffira d'enrayer la baisse sur certaines des valeurs les plus contestées aujourd'hui pour, d'une part, calmer, si elles existent, les appréhensions de l'épargne et, d'autre part, obliger la spéculation à se liquider, coûte que coûte, avant la fin de novembre.

C'est le seul moyen de retrouver un marché sain et de préparer une reprise ultérieure des cours.

Aucune puissance au monde ne saurait maintenir des prix des factices, mais il y a à montrer au grand public que tant d'exagérations déconcerteraient la vérité telle qu'elle est. Il faut ramener cette crise à ses proportions réelles.

Si dans la masse des titres qui ont été entraînés par des réalisations précipitées, il en est d'excellents, il y a encore à mettre à profit cet avilissement. Séparer le bon grain de l'ivraie, voilà un travail tout à fait opportun.

Le même journal dit dans un premier article :

C'est aux intéressés à agir, à se concerter, à se grouper. A une réaction qui était inévitable et qui aura été, somme toute, salutaire, il ne saurait être question d'opposer une manœuvre aveugle à la hausse. Une telle entreprise ne serait pas seulement coupable, elle serait folle.

D'immenses capitaux sont disponibles un peu partout. Quelle meilleure occasion de les utili-

— Tant pis pour elle... A pareille heure les grands parents doivent être couchés.

La vieille femme, toujours immobile barrait la porte.

— Quand maman vaudra bien nous laisser passer, dit l'Hercule en ricanant.

Elle ne fit pas un mouvement.

Il s'approcha plus près encore.

— Non... on ne bouge pas ?... Maman fait la méchante ?... Qui... Alors gare là-dessous, nous sommes pressés...

Et, d'une poussée terrible il envoya la malheureuse rouler dans le couloir.

— Bonsoir, la mère, fit le misérable en passant.

Sans se préoccuper du Gam, il enjamba la croisée et s'enfuit.

Celui-ci, hagard, tremblant, était resté là perdant la tête.

Alors la malheureuse mère, dans un effort suprême, se traîna jusqu'à lui et lui dit tout bas :

— Pars, Jean-Marie ! pars vite... on va venir. Puis elle retomba évanouie.

Réveillé comme subitement, il s'élança au dehors.

Sur la route, il ne retrouva pas Pierre Mauduit.

Presque aussitôt Fanch entra, portant dans ses bras celui qu'il avait arraché aux flammes.

L'incendie, désormais circonscrit dans un court espace, ne menaçait plus de se propager.

Embarrassé par son fardeau, il heurta du pied le corps de sa mère évanouie.

Pris de frayeur il releva la malheureuse qui ne donnait plus signe de vie. Le sang coulait en abondance d'une large plaie qu'elle avait au front.

ser ? Ce peut être, pour telle association nouvelle, un début incomparable.

Toutes les maisons ayant un nom et un rang auront à cœur, on peut en être certain, de ne pas laisser échapper cette circonstance pour affirmer, avec leur esprit des affaires, leur solidarité morale. L'ordre aura vite fait ainsi d'être rétabli.

#### La Question d'Orient

Les puissances européennes, en vue des éventualités qui pourraient se produire en Orient, prennent dès maintenant leurs dispositions en conséquence.

Voici les dépêches que nous recevons à cet égard :

Toulon, 10 novembre.

Le ministre de la marine a envoyé l'ordre au commandant en chef de l'escadre active, de tenir une division prête à partir pour Constantinople.

Les bâtiments désignés sont le cuirassé *Courbet*, le croiseur-cuirassé *Amiral-Charner* et le croiseur-torpilleur *Faucon*. Les choix a été fait parmi les meilleurs marcheurs et ayant une artillerie à tir rapide. Ces bâtiments, qui partiront du golfe Juan, ont embarqué ce matin quatre jours de vivres et complété leur combustible.

Saint-Petersbourg, 10 novembre.

Les commandants des cuirassés *Navarin*, *Amiral-Ouchakoff*, *Rurik* et *Dmitri-Donskoi*, formés en division navale sous le commandement du contre-amiral de Livorn, viennent de recevoir du ministre russe de la marine, l'ordre d'appareiller pour accomplir une croisière dans le Levant. Cette division navale se rencontrera dans les environs du Pirée avec l'escadre russe de la Méditerranée.

Le départ de ces navires de guerre aura lieu dès que l'appareillage sera terminé, c'est-à-dire dans le courant de la semaine.

Rome, 9 novembre.

La *Tribuna* confirme la formation d'une escadre pour l'Orient qui appareillera probablement le mois prochain ; elle prendra le nom d'escadre de l'Océan Indien et sera destinée à exercer sa vigilance dans l'Extrême-Orient et dans la mer Rouge.

En ce qui concerne les éventualités qui peuvent se produire dans l'empire turc, la *Tribuna* ajoute que deux cuirassés sont déjà choisis et prêts à partir au premier signal.

#### Désordres antisémitiques

On télégraphie de Saint-Petersbourg : On signale de Koutaïss, dans le Transcaucasie, de graves désordres antisémitiques.

Ces désordres ont été provoqués par une rixe survenue entre Israélites et Géorgiens à propos d'une femme chrétienne idiote qui avait été insultée dans le quartier juif par la populace.

Un grand nombre de maisons ont été saccagées et plusieurs israélites ont été blessés ; un Géorgien a été tué à coups de pierres.

L'ordre a été rétabli par la force armée.

#### Victoire espagnole

On télégraphie de la Havane : La victoire remportée contre les insurgés cubains par la colonne espagnole que commandait le colonel Molina est officiellement confirmée.

Les espagnols étaient 250 contre 1,300 insurgés.

Ma mère... morte ! fit-il en poussant un cri déchirant.

Par la porte ouverte, il aperçut alors le désordre qui régnait dans son bureau : les tiroirs ouverts, l'argent disparu.

— Mon Dieu ! cria-t-il, on est entré ici... on m'a volé... on a assassiné ma mère... Ah ! je saurais bien rattraper le bandit.

Il appelait par la fenêtre.

— Tai-toi, mon fils ; n'appelle personne, fit la vieille Mère, en ouvrant péniblement les yeux.

Mais les gens de la ferme arrivaient déjà en courant.

— Je veux connaître l'infâme, répétait Fanch affolé.

— Je le connais... moi, soupira la pauvre mère.

Et, le regard suppliant, elle ajouta :

— Eloigne tout ce monde.

Sur un signe de Fanch tous s'écartèrent.

Alors elle attira son fils tout près d'elle et bien bas, bien bas, comme si le murmure de sa voix même l'effrayait, elle lui dit un nom à l'oreille.

— Le misérable ! murmura Fanch douloureusement.

X

— Ainsi, monsieur Gueguen, vous ne voulez pas que je verbalise... disait M. Rastel.

— Ça me paraît tout à fait inutile, monsieur le commissaire.

— Cependant il y a eu un commencement d'incendie... et la présence de l'enfant dans votre grange au moment où elle s'enflammait, prouverait qu'il n'est pas étranger au sinistre...

— L'enfant ne nie pas son imprudence, mais

#### L'impératrice d'Autriche

On télégraphie de Vienne : Le bruit court que l'impératrice partira pour la Corniche le 28 novembre, pour un séjour d'une certaine durée.

On croit qu'elle passera de nouveau l'hiver au cap Martin.

#### La grève de Carmaux

On lit dans le *Télégramme* :

Carmaux, 10 novembre.

#### Fuite honteuse

Je laisse à d'autres le soin de commenter la lettre inspirée par M. Jaurès, que les grévistes ont remise hier à M. Poirson, et dont je vous ai télégraphié la substance.

C'est une déroute complète que les ouvriers subissent, ainsi que nous l'avions prévu, dès l'origine du conflit, grâce à leur député.

Nous n'aurons donc pas la cruauté d'insister sur cette débâcle à l'endroit des verriers qui, somme toute, sont à plaindre, puisque ce sont de pauvres diables à qui des farceurs ont monté le coup, et qui paieront de leurs privations cette algarade, alors que M. Jaurès et ses collègues de l'extrême-gauche n'auront aucun souci, eux, pour passer l'hiver.

Le châtelain de *Bessoulet* se rend si bien compte, à l'heure actuelle, des lourdes responsabilités qu'il a encourues, qu'il s'est empressé, hier soir, de fuir Carmaux par le premier train de 6 h. 46.

J'eus la curiosité de me jeter dans un compartiment voisin du sien pour constater de visu l'accueil qui allait être fait, en gare d'Albi, au leader socialiste par les trois ou quatre pelés qui gravitent autour de lui lorsqu'il vient au chef-lieu.

Or, en gare d'Albi-Orléans, personne — ce que remarqua même un cocher d'omnibus — ne vint au-devant de Jaurès, et celui-ci dut gagner la ville seul.

Place Lapérouse, M. Jaurès s'engagea dans l'obscurité de la rue du Manège — comme un homme qui a peur de son ombre même.

Et dans la nuit, on n'entendait, à intervalles à peu près égaux, que ce grognement habituel au leader socialiste, surmontant le bruit de sa marche saccadée.

C'était tout ce qui restait de ce chef de parti qui, il y a deux mois, secouait ses foudres de carton contre tout ce qui ne pensait pas comme lui, et se croyait autorisé à lancer l'anathème, au nom du prolétariat français, contre un ministère soucieux d'assurer la liberté du travail et de maintenir l'ordre dans la rue.

#### Une grève dans le Jura

Une grande effervescence règne à l'usine de la Roche (Jura). Les ouvriers qui viennent d'être tous diminués, ont décidé de se mettre en grève. Ce sont les émailleuses qui ont donné le signal, et depuis deux jours l'atelier, qui compte près de trois cents ouvriers est complètement désert.

#### Crime mystérieux

On télégraphie d'Autun : Une vieille fille nommée Françoise Rouvray, âgée de 48 ans, qui habitait seule une petite maison située à cinquante mètres du village de Montmort, a été trouvée assassinée dans sa chambre.

Le cadavre gisait à terre au milieu d'une mare de sang.

c'est imprudence seulement, et raisonnablement on ne peut pas se montrer sévère envers lui. Il fuyait ceux qui lui refusaient à manger ; exténué de fatigue, ne sachant où passer la nuit, il a vu une grange et s'y est introduit. Dans l'obscurité, il a frotté une allumette qui, jetée inconsciemment, a mis le feu. N'est-ce pas là ce que tu m'as dit, petit ?

L'enfant fit un signe de tête.

— Le pauvre malheureux est suffisamment puni de son imprudence... Voyez son état lamentable, monsieur le commissaire.

Le petit Apollon grelottait dans un coin du commissariat, tout pâlot... écrasé de fièvre, les cheveux brûlés, les mains en sang, les vêtements déchirés, presque nu.

— Mais reprit le commissaire, ce vol commis pendant l'incendie... et cette tentative d'assassinat dont Mme Gueguen a été victime...

— Autant d'erreurs faciles à expliquer.

— Les gens de la ferme vous ont cependant entendu crier au vol, lorsqu'en entrant chez vous, vous avez trouvé vos tiroirs ouverts et le placard où vous serrez votre argent dévalisé...

— Ici, je suis seul coupable... J'étais occupé à établir mes comptes de quinzaine que je dois solder aujourd'hui, lorsque les premières lueurs de l'incendie sont venues me terrifier... J'ai couru comme un fou au sinistre... En rentrant à la ferme, mon émoi, déjà grand, s'augmenta encore, vous le comprenez, à la vue de ma malheureuse mère gisant sur le sol... Je perdis totalement la tête... C'est alors que le désordre de mon bureau me frappa... J'étais tellement bouleversé que je crus à un vol pendant ma courte absence... ou-

La malheureuse avait été baillonnée et attachée sur une chaise. Le crâne était fracturé et la gorge entièrement coupée. Le parquet d'Autun s'est transporté sur les lieux pour commencer l'enquête.

#### Tirages d'obligations

Paris, 11 novembre.

Aujourd'hui a eu lieu le tirage des obligations de la ville de Paris 1876.

Le numéro 49,029, gagne 100,000 francs.

Le numéro 29,623, gagne 10,000 francs.

Le numéro 212,821, gagne 5,000 francs.

Les dix numéros suivants chacun 1,000 fr. : 88,406, 246,002, 11,085, 247,439, 27,602, 190,070, 34,915, 213,811, 3,480 145,481.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

#### Banque de France

M. Petitjean, caissier à la succursale de Cahors, est nommé chef de bureau auxiliaire à Verdun.

M. Lambrech, caissier à Gap, est nommé à Cahors, en remplacement de M. Petitjean.

#### Nos compatriotes

Mme Pourcelle, née Brassac, économiste à l'école normale de filles de Montauban, est nommée économiste à l'école normale du Puy.

#### Contributions indirectes

M. Lamothe, surnuméraire du service actif des contributions indirectes dans le Lot, est nommé commis à Caudéran (Gironde).

#### Postes et télégraphes

M. Touzaa Louis-Albert, commis de direction à Bordeaux, est nommé receveur à Gourdon, en remplacement de M. Tougne, révoqué.

#### Belles actions

M. le Préfet du Lot vient d'accorder un témoignage de satisfaction au sieur Justin Badet, ouvrier sellier à Figeac, en raison du courage et du dévouement dont il a fait preuve en arrêtant un cheval emporté.

#### Lycée Gambetta

Baccalauréat de l'enseignement classique 2<sup>e</sup> partie (mathématiques) Simon Germain, reçu avec la mention *assez bien*.

Baccalauréat de l'enseignement moderne 1<sup>re</sup> partie

Bousquet Jean ; Delpech Arsène, reçus.

2<sup>e</sup> partie Charrié Joseph ; Soulié Louis, admissibles.

#### Inspection générale de l'enseignement secondaire

M. Joubert, inspecteur général de l'enseignement secondaire, est arrivé jeudi soir à Cahors. Il a inspecté vendredi le lycée Gambetta et le collège des jeunes filles.

#### Ecole de Saint-Maixent

Le 15 novembre commenceront les examens écrits pour l'école militaire d'infanterie de Saint-Maixent.

biant que ce désordre était le résultat de ma précipitation à courir au danger...

— Mais l'argent avait disparu...

— Nouvelle erreur... Dans mon trouble, j'oubliais que, le soir même, je l'avais confié à ma mère, pour le mettre en sûreté jusqu'au lendemain.

— Et l'évanouissement de Mme Gueguen, ses blessures ?...

— Ma pauvre mère a été réveillée par le bruit des allées et venues... Effrayée par les lueurs de l'incendie, elle est descendue précipitamment, et, ne me trouvant pas, elle a pris peur et s'est évanouie... Dans sa chute, sa tête a malheureusement porté contre un meuble... De là cette blessure que, dans mon effroi, j'attribuais à un crime...

— Blessure sans gravité au moins ? demanda avec intérêt M. Rastel.

— Sans gravité, heureusement ; merci, monsieur le commissaire.

M. Rastel prit la feuille de papier qu'il avait devant lui et la déchira...

— En ce cas, monsieur Gueguen, il ne me reste plus qu'à détruire ce procès-verbal, puisque vous le désirez.

— Ça m'obligera...

—... Et à rendre la liberté à ces deux individus dont le départ précipité de cette nuit, m'inspirait quelques soupçons...

Il se tourna vers un homme coiffé d'un képi, en train d'écrire sur un bureau voisin.

— Louis, dit-il, amenez-moi M. Guilloire et son collègue...

(A suivre)

La commission chargée d'examiner les sous-officiers candidats comprend : MM. Cloquart, lieutenant-colonel du 57<sup>e</sup>; Priot de Sainte-Marie, chef de bataillon au 144<sup>e</sup>; Terme, chef de bataillon au 65<sup>e</sup>; Pandelé, chef de bataillon au 16<sup>e</sup>; Jampierre, capitaine au 37<sup>e</sup>.

**Les engagements militaires**

Les engagements pour trois ans avec faculté de renvoi après un an de présence sous les drapeaux, ouverts pour les étudiants en droit, en médecine, élèves des beaux-arts, etc., cesseront d'être reçus à partir du 12 novembre.

Cette année, contrairement à ce qui s'est passé les années précédentes, il ne sera accordé aucun sursis, les Facultés et les grandes écoles du gouvernement ayant pris toutes leurs dispositions pour permettre aux jeunes gens désireux de s'engager, de passer avant le 11 novembre les examens exigés.

Les engagés volontaires ont été mis en route aujourd'hui 12 novembre avec le contingent d'un an.

**Election des délégués des instituteurs au Conseil départemental**

Le renouvellement triennal des membres du Conseil départemental est fixé au 10 décembre prochain.

Nous rappellerons que d'après l'article 44 de la loi du 10 octobre, sont éligibles seulement les directeurs et directrices d'écoles à trois classes ou d'écoles annexes à l'Ecole normale et les instituteurs et institutrices en retraite.

**Le Concert de l'Orphéon**

La commission de l'Orphéon, chargée de l'organisation du concert du 1<sup>er</sup> décembre prochain, nous ménage, parait-il, des surprises. Nous apprenons, en effet, qu'elle a fait des démarches auprès de l'un de nos compatriotes, qui a débuté dimanche dernier, au Capitole de Toulouse.

Nous aurons aussi le plaisir d'entendre le jeune L..., un sujet qui promet et qui entrera sans doute au Conservatoire l'an prochain.

Nous publierons le programme de ce concert dès qu'il sera arrêté.

**Prévoyants français**

Dans sa réunion de samedi soir, 9 courant, le conseil de surveillance de la 48<sup>e</sup> section des Prévoyants Français a décidé la création de deux sections à Gourdon et à Montcuq.

Le banquet annuel de la 48<sup>e</sup> section a été fixé au deuxième dimanche de janvier, jour de l'assemblée générale.

Le conseil de surveillance a désigné comme membres de la commission chargée d'organiser le banquet, MM. Blanchard, Jules Ausset et Jacques Valette.

**Réclamation à M. de Selves**

Nous lisons dans le *Petit Journal* :

Il s'agit d'une vexation courante, celle qui consiste à faire payer double, triple et... quintuple taxe pour une lettre insuffisamment affranchie; c'est un négociant qui écrit :

Pendant que M. de Selves est en train de faire des réformes dans le service des postes, vous seriez bien aimable de lui signaler dans le *Petit Journal* la chinoiserie suivante :

Ces jours-ci, l'un de mes voyageurs à adressé aux clients d'une de ses tournées des circulaires annonçant son prochain passage. Ces circulaires étaient timbrées à 1 centime, mais il paraît que le poids dépassait d'un centigramme et alors elles ont été taxées à 5 centimes, que mes clients ou moi avons eu à payer, certains clients ayant refusé de les recevoir.

Si ma circulaire (qui pesait, je le répète, un centigramme en trop) avait été affranchie comme elle devait l'être, j'aurais mis un timbre de 2 centimes. Pourquoi alors taxer à 5 centimes ?

Lorsqu'une lettre affranchie à 15 centimes pèse plus de 15 grammes, elle est taxée à 30 centimes, c'est-à-dire que l'on ne tient pas compte des 15 centimes d'affranchissement; par conséquent, pour mes circulaires on aurait dû taxer à 2 centimes, en ne tenant pas compte du timbre à 1 centime, qui les affranchissait. Comprenez qui pourra.

G. M., négociant à Fécamp.

**Les Bicyclettes aux manœuvres**

Les manœuvres du 2<sup>e</sup> corps d'armée ont été marquées, cette année, par une intéressante expérience tentée par un capitaine du 87<sup>e</sup> d'infanterie, M. Gérard. Cet officier a inventé une bicyclette pliante, que le vélocipédiste peut porter sur son dos lorsque le terrain ne se prête pas au roulement des machines.

Une vingtaine de bicyclettes de ce type ont été construites sur les données du capitaine Gérard. Une Revue militaire a publié à ce sujet une étude très copieuse dont nous retiendrons ces conclusions :

« Les grandes manœuvres de la 4<sup>e</sup> division ont démontré l'importance considérable qu'il faut attacher à la vélocipédie militaire et la nécessité d'un instrument facilement transportable qui

puisse permettre au fantassin cycliste de passer partout sans embarras.

» On a pu remarquer que presque chaque jour la section de bicyclistes a dû, pendant ces manœuvres, porter la machine à dos; d'où, par suite, la conclusion qu'on doit en tirer, — c'est que les troupes de cyclistes combattants ne sont possibles qu'à la condition d'être montées avec des machines facilement transportables et ne gênant nullement les mouvements du traillleur.

» Certes, une troupe de cyclistes montés avec des machines ordinaires pourrait aussi rendre quelques services, mais souvent, bien souvent, elle se trouverait fort embarrassée de ses instruments.

» Le 8 septembre, par exemple, liée à la route elle n'aurait été d'aucune utilité à la cavalerie.

» Le 12 septembre, où la section de bicyclistes joua un rôle si important dans les bois, une troupe de cyclistes sans machine pliante eût été paralysée. Pour se rendre utile elle eût été contrainte d'abandonner ses machines à l'entrée des bois, à la merci de quelques cavaliers, puis le bois occupé — et en admettant que les machines soient restées intactes — d'abandonner ce bois (que les cavaliers n'auraient pas manqué de réoccuper), pour aller les reprendre, — d'où nouvelle lutte pour chasser de nouveau la cavalerie, nouvel embarras des instruments, va-et-vient continu ne donnant finalement aucun résultat.

» Le 13, dans la traversée des bois de l'Andouillette, autre embarras; le 19, également dans les bois de Genlis, etc., etc.

» La bicyclette pliante a du reste été imaginée pour parer justement aux inconvénients des bicyclettes ordinaires : il n'y a donc plus lieu de s'en inquiéter.

» Rien ne s'oppose désormais à la constitution de troupes de vélocipédistes combattants, pas même le Budget, qui ne sera pas lésé si la loi portant organisation de ces troupes prévoit qu'elles seront recrutées parmi les volontaires apportant avec eux la machine du modèle adopté par l'armée. »

**Le Cirque Sanger**

On nous annonce pour la fin de cette saison. l'arrivée dans notre ville du grand cirque Sanger.

La troupe est composée des meilleurs écuyers, clowns, acrobates, artistes aériens, patineurs, bicyclistes, etc., ainsi que de lions savants et d'un troupeau de dix éléphants merveilleusement dressés.

**Saint-Clair**

Le nommé Alain Grangié, âgé de 21 ans, cultivateur à Saint-Clair, descendait un escalier en portant un chaudron plein d'eau bouillante, lorsque, par suite d'un faux pas, il tomba si malheureusement que le liquide se répandit en partie sur son corps, le brûlant grièvement à la jambe et au côté gauche. Son état est très grave.

**Saint-Paul-Labouffe**

Le jeune Couffignal, âgé de 10 ans, domestique chez M. Pons, propriétaire à Saint-Paul-Labouffe, a été mordu ces jours derniers par un chien enragé.

Les démarches nécessaires ayant été immédiatement faites à la préfecture, Couffignal est parti le soir même pour l'Institut Pasteur.

**Saint-Sozy**

Plusieurs vols ont été commis dans la commune de Saint-Sozy.

Le voleur est inconnu. Néanmoins les propriétaires des environs soupçonnent fortement le sieur L... habitant cette commune d'en être l'auteur. Une enquête est ouverte par la gendarmerie de Martel.

**Figeac**

Nous n'avons pas encore parlé à nos lecteurs de l'éboulement qui s'est produit au foirail, pendant la construction du réservoir destinés à alimenter notre ville avec les eaux du Berbezou.

Cet éboulement, qui a causé la mort d'un homme après une poignante agonie de douze heures, a produit sur la population une impression ineffaçable. Aussi attendons-nous le résultat de l'enquête ouverte par le parquet, avant de mettre en cause les personnalités responsables de cette mort.

La Société musicale *les Artisans réunis*, célébrera la fête de la Sainte-Cécile, dimanche prochain, 17 novembre.

Avant le banquet, dans l'après-midi, elle se fera entendre sur la place de la Raison.

Nos musiciens organisent aussi un grand bal qui aura lieu dans la salle St-Fargeau, le dimanche 1<sup>er</sup> décembre.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Mercredi 13 novembre 1895

**LE PARADIS**

Comédie en trois actes de MM. Maurice Hennequin P. Billaud et A. Barré.

**L'ENQUÊTE**

Comédie en un acte.

**Opinion de la presse**

*Le Figaro* :

*Le Paradis* dont il est ici question, est une pièce que tout le monde voudra voir, après le gros succès de ce soir Henri FOUQUIER.

*L'Écho de Paris* :

Je crois bien qu'au mât de cocagne du succès, le Palais-Royal a enfin décroché une timbale où le public viendra boire jusqu'à la fin de l'année théâtrale. Henri BAUER.

*Le Petit Journal* :

Cette fois, je crois bien que de longtemps le théâtre du Palais-Royal n'aura besoin d'avoir recours aux reprises, et cette pièce qui se nomme *Le Paradis*, me paraît tout simplement appelée à devenir pendant de longs soirs celui des spectateurs, car c'est le rire irrésistible qui part en éclats! Une très grosse succès. L. KERST.

*Le Gaulois* :

Je constate en commençant le gros, le très gros succès du nouveau vaudeville représenté hier soir au Palais-Royal. H. PESSARD.

*Le Siècle* :

Le public n'a pas été trompé dans son attente, et l'on se tordra pendant de longues soirées. Camille LE SENNE.

*Le Journal* :

C'est dans l'intrigue et l'originalité des situations qu'il faut chercher la raison du grand succès obtenu hier soir par le *Paradis*.

Yvan BOUVIER.

*La Paix* :

*Le Paradis* me transporta dans le septième ciel en comptant celui du fameux lit, j'ai ri comme un bienheureux à cette famille Pontbichot qui durera autant que la *Famille Pont-Biquet* jadis au Vaudeville.

LE POMPIER DE SERVICE.

*L'Estafette* :

C'est un gros succès de gaieté. Le public s'est beaucoup divertit, cela n'a été qu'un long éclat de rire. Henri JAHYER.

*Paris* :

Constatons purement et simplement le succès, le gros succès, remporté par *Le Paradis* au théâtre du Palais-Royal. M. P.

*Le Temps* :

*Le Paradis* a beaucoup, mais beaucoup réussi. *Le Paradis* est une bouffonnerie extravagante où se trouve de vraies scènes de comédie. F. SARCEY.

*Le Petit Parisien* :

Le grand succès du *Paradis* s'affirme de plus en plus au Théâtre du Palais-Royal.

**AGRICULTURE**

**La question du blé**

(Suite et fin)

Deux moyens ont été proposés pour empêcher cette conséquence désastreuse d'une liberté illimitée du commerce des céréales.

Le plus simple, le plus logique, le plus libéral, le plus rigoureusement conforme aux vrais principes en matière de législation douanière, consisterait à interdire l'entrée des céréales étrangères aussi longtemps que la culture indigène est réduite, par l'avilissement des cours, à abandonner les siennes faute d'en obtenir un prix rémunérateur, et à affranchir, au contraire, de toute taxe ces mêmes céréales dès que leur renchérissement au delà du prix de revient doit être arrêté dans l'intérêt de l'alimentation publique.

Objecter comme on l'a fait, que l'Etat n'a point qualité pour savoir dans quelles conditions l'ensemble de la culture indigène perd ou gagne est le plus puéril des sophismes. Je voudrais bien qu'on me dise ce que l'Etat fait quand il négocie un traité de commerce ! Ce qu'il fait encore — ou du moins devrait faire — lorsqu'il établit un impôt ?

Il apprécie ce qu'il donne et ce qu'on lui offre. Il évalue les ressources pour déterminer ce qu'il a le droit de prendre.

Une fixité infiniment désirable tant pour le consommateur que pour le producteur, dans le prix du pain résulterait de cette combinaison qui aurait en outre l'avantage de reconstruire des greniers de réserve rendus impossibles par la législation actuelle.

Deux raisons, l'une temporaire et de peu de valeur, l'autre permanente et plus sérieuse, ont fait reculer jusqu'ici devant cette solution, et pour le moment, je le reconnais, la rendent impossible.

Pour équilibrer son monstrueux budget, l'Etat a besoin des droits de douane qui lui seraient ainsi enlevés : c'est là la raison petite et temporaire. La seconde est plus grave et permanente.

La vapeur, l'électricité, les chemins de fer, le télégraphe, les accumulations énormes de capitaux syndiqués dans les mêmes mains, favorisent

des spéculations aussi gigantesques que contraires à l'intérêt public, contre lesquelles des mesures déposées seulement en germe dans le Code pénal n'ont point encore été prises. On a vu ce qui a été tenté pour les cuivres. On voit ce qui se passe en ce moment même pour les cuirs. Il n'est pas bien sûr que pour obtenir l'entrée libre d'un marché comme le nôtre, on n'y fit pas de vide en accaparant tous les grains, afin de l'inonder sans avoir de droits à payer lorsqu'on s'en serait rendu maître.

Reste l'échelle mobile simplifiée, réclamée par l'immense majorité des agriculteurs de France. Plus de droits quand le quintal de blé vaudrait 30 francs. Au-dessous de ce taux, des taxes croissantes à mesure que les cours baissent, de manière à compenser, si faire se peut, les causes diverses d'infirmité qui paralysent chez nous le travail agricole, le plus productif de tous, dès qu'on veut nous faire entrer en lutte avec des pays plus riches que nous des dons de la Providence ou plus habiles que nous à s'en servir.

Les deux millions quatre cent mille patrons agricoles, sans parler des propriétaires qui ne cultivent pas, sont dispersés sur de bien grandes surfaces, bien isolés — disons le mot — bien inertes. Mais on commence à comprendre qu'ils contribuent pour quelque chose à la prospérité de ceux qu'ils enrichiraient, disait-on, par leur ruine. On a eu beau faire disparaître chez nous, momentanément, les institutions séculaires qui dans l'Europe entière maintiennent aujourd'hui l'équilibre entre les paisibles campagnes et les bruyants centres de population, il n'y a plus ni République ni Empire capable de préserver longtemps désormais dans un système qui nous ramènerait aux forêts des Gaules, ou aux paccages solitaires de la campagne de Rome.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GENDARMERIE DU LOT

AVIS AU PUBLIC

Fourniture de fourrages à faire à la Gendarmerie

Le dimanche 17 novembre 1895, à une heure de l'après-midi, auront lieu :

- 1<sup>o</sup> A Cahors, pour les brigades de Puy-l'Evêque, Limogne, Cazals, Catus et Montcuq ;
- 2<sup>o</sup> A Figeac, pour les brigades de Figeac, Saint-Céré, Lacapelle-Marival, Cajaro et Bretenoux ;
- 3<sup>o</sup> A Gourdon, pour les brigades de Gourdon, Gramat, Souillac, Frayssinet, Martel et Labastide-Murat.

Des concours pour la fourniture des fourrages à la ration à faire aux brigades de gendarmerie. Les marchés seront passés par brigade et pour l'ensemble des denrées composant la ration.

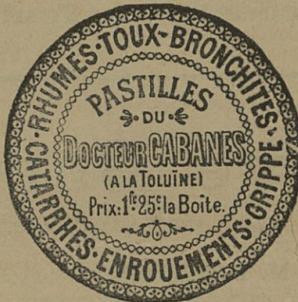
La fourniture sera faite pour onze mois du 1<sup>er</sup> décembre 1895 au 31 octobre 1896.

Les soumissions devront être établies sur papier timbré; il y sera joint un certificat du maire constatant la qualité de français du soumissionnaire et témoignant de sa moralité.

Il ne sera pas exigé de cautionnement.

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges déposé dans le bureau des officiers à Cahors, Figeac et Gourdon, et à s'adresser au Président du Conseil d'administration pour tous autres renseignements.

Le Président du Conseil d'administration, MEURGER



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du Dr CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du Dr CABANES et vous serez guéri.

Dépôt Ph<sup>o</sup> DERBECCO, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

*Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.*

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Loz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

*Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.*

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les sta-

tions balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Loz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

**Voyages dans les Pyrénées**

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**1<sup>er</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

**2<sup>e</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

**3<sup>e</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

**EXCURSIONS**

*En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.*

**1<sup>er</sup> itinéraire**

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

**2<sup>e</sup> itinéraire**

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

**AVIS**

*Nous prions nos abonnés en retard de nous en excuser et de nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.*

**PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE**

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

**Enclume de Famille**

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux familles.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil*.

Echarpes pour maîtres et adjoints  
EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

**AVIS TRÈS IMPORTANT**

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents  
**INNOCUITÉ PARFAITE**

**AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS**  
**L. AUBOURG & C<sup>ie</sup>**  
4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)  
— PARIS —  
La Maison L. AUBOURG & C<sup>ie</sup>, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1<sup>er</sup> ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.  
S'adresser à M. DUBZ, DIRECTEUR  
4, Rue S<sup>te</sup>-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

**LIQUIDATION**

pour cause de cessation de commerce

**P. BRUEL**

CAHORS, — Rue du Lycée, n° 3, — CAHORS

Porcelaines et Cristaux, Articles pour limonadiers et maîtres d'hôtel, Services de table à café et à thé, Fantaisies de toutes sortes, Biscuits anglais, Cristaux de Bohême, Statuettes de Saxe, Vases, Services à toilette, Jardinières, etc., etc., à **25, 30 et 50 0/0 de rabais** des prix ordinaires de vente.

**On céderait le fonds à l'amiable.**

**Cave Bordelaise**

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION  
M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriété), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

Peinture Vitrerie Faux bois Marbre  
**ENTREPRENEUR DE PEINTURE**  
**Henri SÉGUY**  
Rue du Lycée, n° 40, CAHORS  
Papiers peints en tous genres Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

**A affermer**

Pour entrer en jouissances de suite, une vaste salle au rez-de-chaussée ayant servi pour café, avec grandes caves, grenier, et appartements au second. Le tout situé à Cahors, boulevard Gambetta, en face le Théâtre.

S'adresser, à M. Bruel, rue du Lycée, ou à M. Agar, notaire, rue Fénélon.

**LE GOURMET**

REVUE DE CUISINE PRATIQUE  
Paraissant le mardi

Abonnement pour un an:

France..... 5 fr.  
Etranger..... 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

**MAISON DE CONFIANCE**  
**LA POSE DES DENTS**  
Le Redressement & toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.  
**AUDOUARD**  
Chirurgien-Dentiste  
16 Rue du Maréchal Brune  
BRIVE (CORRÈZE)  
Nota. — MAUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.  
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

EXPOSITION



CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.



**VÉLOCIPÈDES**

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipèdes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaton, Perles de vie, etc.

**Jean LARRIVE aîné**

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT  
6, Rue de la Liberté, Cahors.

Le propriétaire-gérant : LATTOU.